

MAIRIE DE PANNESSIERES
COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 29 septembre 2016

Présents : Charles CHEVAILLER, Jean-Claude COMPAGNON, Brigitte DOUVRE, Sara GALLASSO, Gaël MONNERET, Christophe MARION, Maurice MONNET, Pascal SIMONET.

Absents excusés : Nicolas GARCIN, Jean-François REHFUSS, Francine JACQUET.

A été élue secrétaire : Sara GALLASSO.

- Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 29 août est approuvé à l'unanimité.

- Délibérations :

- N° 24 : Convention SIDEC. La commune renouvelle la convention passée avec le SIDEC afin que cet organisme assure la maintenance du matériel informatique et des logiciels.

- N° 25 : Fusion ECLA / val de Sorne. Le Conseil Municipal approuve la fusion entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne. Il aurait cependant souhaité que le nom de la nouvelle communauté d'agglomération intègre mieux les communes qui viennent se rattacher en reprenant l'appellation « Bassin Lédonien ».

- N° 26 : Composition du nouveau Conseil Communautaire. Le Conseil Municipal approuve la nouvelle composition du Conseil Communautaire.

- N° 27 : Statuts d'ECLA. Après lecture, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts qui définissent compétences d'ECLA.

- N° 28 : Tarifs de location du foyer. Ils restent inchangés par rapport à l'ancienne délibération.

- N° 29 : Affouage 2016 – 2017. Le prix de la part de chaque affouagiste est fixé à 50 €. L'inscription se fera avant le 30 octobre.

- N° 30 : Assiette de l'affouage 2016 – 2017. Elle définit les parcelles mises en exploitation, à savoir les parcelles 6, 7 et 8 ainsi que le reste de la 11 et quelques houppiers dans la 18 et la 23.

- Points à l'ordre du jour :

- Travaux en cours : voirie et terrassements.

Les travaux de réfection des voiries n'ont pu commencer faute d'un accord budgétaire entre la commune, ECLA et les entreprises. Un premier devis a été refusé par l'entreprise Effage qui propose des prix majorés de 20 pour cent. La commune ne peut supporter une telle

hausse. Souhaitons cependant que ce qui est prévu depuis le début de l'année puisse se réaliser.

Le mur de soutènement du parking rue du Meix Dagay s'est en partie écroulé sur la propriété de Monsieur Célar. Ce mur avait été refait en 2011 par une entreprise de réinsertion sous le contrôle d'ECLA. Monsieur Martin, directeur technique d'ECLA, a été averti. Il s'engage à reconstruire le mur.

- Affouage 2016 – 2017. Voir les délibérations. Une réunion des affouagistes aura lieu début novembre afin de distribuer les lots et de donner les consignes d'exploitation et de sécurité.

- Achat de terrains par la commune : La signature de l'acte notarié réglant l'achat par la commune d'une bande de terrain de 50 mètres carrés environ aux époux Lambert (ex maison Crombet) est enfin réalisée, mettant fin à plus de quinze ans de tergiversations autour d'un accord décidé au moment de la demande de permis de construire de M. Crombet. Lampadaires et conduites diverses sont aujourd'hui sur le domaine communal.

- Chemin de Pleins Champs : Monsieur Russo, propriétaire d'un terrain à demandé un bornage le long du chemin rural qui jouxte celui-ci. On s'aperçoit alors que le chemin usité aujourd'hui est en partie situé sur sa propriété, de même qu'une ligne électrique enterrée. Un accord entre les différentes parties serait souhaitable afin de conserver un chemin utilisable par les véhicules agricoles contemporains.

- Vente de la maison Prudent. La commune ne préemptera pas l'achat de cet immeuble. Bienvenue au nouveau propriétaire.

- **Questions diverses :**

- Bilan des Journées du Patrimoine et de l'exposition de peintures. Un nombre important de visiteurs autour de ces deux manifestations le samedi 17 et le dimanche 18 septembre. L'association de Défense du Patrimoine de la vallée de la Vallière a présenté, outre une splendide collection des anciens outils du fromager, la fabrication artisanale d'un conté sur la place du foyer.

Les mêmes jours, Madame Gérard et ses amis ont exposé une très belle série de tableaux, de nombreuses aquarelles essentiellement liées au village, dans les locaux de la mairie.

- **Questions d'actualité.**

- Le maire présente un bref compte-rendu du bureau élargi d'ECLA du 8 septembre et du Conseil Communautaire du 19 septembre. Il explique notamment ses positions concernant la prochaine fusion entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne, ainsi que le vote d'un avis sur le PLU de Villeneuve.

- Jean-Claude Compagnon s'est rendu le jeudi 22 septembre à une réunion d'information concernant la future installation des compteurs « Linky » à Montmorot, réunion organisée par la municipalité, mais dont le principal participant est ENNEDIS, le distributeur de courant sur le territoire ...qui ne peut que donner un éclairage favorable à la mise en place de ces compteurs « intelligents ». Le Conseil reste extrêmement dubitatif quant au bien fondé de ces installations : pourquoi changer de manière massive et dans les deux ans à venir, un matériel qui fonctionne encore aujourd'hui ?

- Le maire s'est rendu le même jour à une réunion en mairie de Voiteur concernant les aides du département aux communes. Réunion animée par les deux Conseillers Départementaux du canton de Poligny, Madame Morbois et Monsieur Chalumeaux. Les aides aux communes concerneront essentiellement les travaux de voirie, les bâtiments, les actions envers la santé, les plus jeunes ou les populations vieillissantes. Les dossiers déposés seront examinés et évalués par nos deux conseillers départementaux. Les subventions attribuées seront de l'ordre de 20 pour cent des travaux.

- Monsieur le maire de la commune de Hauteroche nous informe que la commune souhaite finaliser l'aménagement d'un pôle de services à Crançot, notamment en favorisant l'installation de commerces et d'une boulangerie. Il souhaite que la commune de Pannessières s'associe à ce projet de deux manières. En permettant d'une part que d'éventuelles subventions départementales auxquelles notre commune a droit puissent lui être reversées, ce qui est possible dans le cas où Pannessières n'engagerait aucune dépense entrant dans le champ de l'octroi de subventions ; en permettant ensuite qu'un distributeur automatique de pain alimenté par le futur boulanger de Crançot soit installé dans le village et dont il aurait l'exclusivité. A ces deux demandes, le conseil ne peut répondre favorablement : de nombreux travaux nécessitent une aide du département (voirie, foyer) et la distribution de pain est déjà assurée par le boulanger de Conliège.

- La société Orange nous informe de la dépose du téléphone public. Installé dans le hall extérieur de la salle du foyer, il n'était sans doute guère utilisé. Malgré tout, c'est encore une petite part de service public qui quitte notre village.

- Jean-Claude Compagnon a pu négocier la coupe des résineux de la Chaumette au prix de 30 € le mètre cube avec l'entreprise Cotte.

- Le maire rappelle que les boisements sur la commune sont régis par un règlement dont les clauses sont écrites dans le PLU.

- Le CCAS se réunira le 4 octobre afin d'organiser les fêtes de fin d'année.

- Les activités des artistes peintres et des linguistes ont repris. Tous les amateurs sont les bienvenus.

La séance est levée à 23 h15.
Prochaine séance le 27 octobre.

Le maire : M. Monnet.